

Envoi : 10/10/2017

Réception par le Préfet : 10/10/2017

Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-9-6-5

Séance du vendredi 6 octobre 2017

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

EXCUSES

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD 2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 30 juin et du 15 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2017 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un montant total de subventions de 625 993 €, les opérations suivantes :

Commune de LAPOUTROIE : 1 opération d'alimentation en eau potable (alimentation électrique du forage des Mérelles) représentant 17 730 € HT de travaux et 6 206 € de subvention (taux de 35 %).

Commune de THANNENKIRCH : 1 opération d'alimentation en eau potable (mise en place de dispositifs de désinfection de l'eau par ultraviolets) représentant 95 000 € HT de travaux et 33 250 € de subvention (taux de 35 %).

Commune de LINTHAL : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 12 assainissements non collectifs ; inscription modificative) représentant 118 800 € HT de travaux et 23 760 € de subvention (taux de 20 %).

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 99 dispositifs d'assainissement non collectif) représentant 1 184 040 € HT de travaux et 236 808 € de subvention (taux de 20 %).

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lauw-Sentheim-Guewenheim : 1 opération d'assainissement (élimination d'eaux claires parasites à LAUW et SENTHEIM) représentant 465 000 € HT de travaux et 93 000 € de subvention (taux de 20 %).

Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller : 1 opération d'assainissement (travaux d'élimination des ECP à ASPACH-LE-BAS) représentant 120 000 € HT de travaux et 24 000 € de subvention (taux de 20 %).

Syndicat Intercommunal d'Alimentation de Eau Potable de la Vallée de la Doller : 1 opération d'alimentation en eau potable (mise en place d'une station de surpression à ASPACH-MICHELBACH) représentant 192 055 € HT de travaux et 38 411 € de subvention (taux de 20 %).

Commune de BELLEMAGNY : 1 opération d'assainissement (opération groupée de réhabilitation des ANC non conformes, lot 2) représentant 49 995 € HT de travaux et 9 999 € de subvention (taux de 20 %).

Commune de BERNWILLER : 1 opération d'assainissement (collecteur de transfert d'Ammertzwiler vers BERNWILLER) représentant 463 395 € HT de travaux et 92 679 € de subvention (taux de 20 %).

Commune de LUTTER : 1 opération d'alimentation en eau potable (traitement de la turbidité par filtration) représentant 49 943 € HT de travaux et 17 480 € de subvention (taux de 35 %).

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiller-Balschwiller et Environs : 1 opération d'alimentation en eau potable (renouvellement de conduites principales - Tranche 2017) représentant 144 000 € HT de travaux et 50 400 € de subvention (taux de 35 %).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité